CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E109512** **VALABLE JUSQU'AU** **12/01/2027**

ÉDITÉ LE **12/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/03/2009
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2025
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 511 133 597

Siret : **511 133 597 00027**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 3279180-1

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 000000120026407

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 000000120026407

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/05/2026

Raison sociale : **DENIS ROUSIER**

9 LA CROIX PERCEE
72340 LHOMME

Téléphone : 02 43 79 02 87 **Fax :**
Portable : 07 88 67 78 92

Site Internet :
E-mail : contact@rousier.fr

Responsabilité légale :
ROUSIER DENIS GÉRANT / ROUSIER MANON, CHRISTELLE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/11/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	17/11/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	18/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/11/2026 09:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.